

## CONDITIONS SPECIFIQUES DES OFFRES « VODASURF 2024 »

Les présentes conditions spécifiques d'abonnement (« CSA ») ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles Pacific Mobile Telecom (« Vodafone ») fournit les services attachés à la souscription par le Client d'une offre VODASURF 2024.

Les présentes CSA sont rattachées aux Conditions Générales d'Abonnement et d'utilisation des offres internet Vodafone en vigueur (« CGA »), au formulaire de souscription et à la Brochure Tarifaire (Ensemble « Contrat »).

Les dispositions des CGA non contraires aux présentes demeurent pleinement applicables. La souscription aux offres ci-après vaut acceptation pleine et entière des présentes Conditions Particulières.

Les offres VODASURF 2024 peuvent être souscrites exclusivement en Polynésie française. Les prix figurent dans la Brochure Tarifaire.

Les présentes CSA sont applicables aux Offres VODASURF 2024 souscrites à compter **du 26/08/2024**.

### Art 1 – LES OFFRES VODASURF 2024

Les offres VODASURF 2024 (ci-après l'« Offre VODASURF 2024 ») permettent au Client d'accéder au service internet de Vodafone au moyen d'un routeur (ci-après l'« Equipement ») et d'une carte SIM en Polynésie française. Le service internet de Vodafone permet au Client d'accéder au réseau Internet et à ses différents services tel que web, courrier électronique, consultation de services en ligne, échange de fichiers et, plus généralement, tout échange de données à travers le réseau.

Les offres VODASURF 2024, à l'exception de celle offrant un accès illimité à internet, permettent au Client de disposer, selon l'offre souscrite, d'un volume de communication Data (« Volume de Communication DATA ») figurant dans la Brochure Tarifaire.

Les tarifs des Offres VODASURF 2024 2024, les Volumes de Communication DATA correspondants et de tout services complémentaires et optionnels souscrits par le Client figurent dans la Brochure Tarifaire.

### Art 2 – UTILISATION DES OFFRES VODASURF 2024

2.1 Le Volume de Communication DATA mentionnés dans les l'Offre VODASURF 2024 souscrite est attribué mensuellement et automatiquement au Client.

A l'activation de l'offre, le Volumes de Communication DATA est attribué au prorata des jours restants jusqu'à l'édition de la prochaine facture.

2.2 Le Volume de Communication DATA non utilisé sur un cycle de facturation est définitivement perdu.

2.3 Le Volume de Communication DATA est exprimé en Go et décompté au Mo. Sous réserve de son éligibilité, il permet au Client d'accéder au service internet du réseau Vodafone en Polynésie française au moyen des technologies 3G, 4G, 4G+ et 5G selon le lieu de connexion et sous réserve de compatibilité de l'Equipement utilisé. Dès lors que le Volume de Communication DATA est épuisé, le Client ne pourra plus accéder au service internet.

2.4 Le Client est informé de l'épuisement de son Volume de Communications DATA par un SMS envoyé sur le numéro mobile fourni par le Client lors de sa souscription.

Le Client est invité à recharger son compte de communication pour continuer de bénéficier de l'intégralité de l'Offre VODASURF 2024. Pour ce faire, le Client peut acheter des Volumes de Communication dans les conditions énoncées à l'article 6 ci-dessous.

Pour les offres VODASURF 2024 proposant un Volume de Communication DATA illimité, la vitesse de débit maximum d'échanges de données pour le reste du mois en cours sera automatiquement réduit au-delà d'un Volume de Communication DATA tel que précisé dans la Brochure Tarifaire, et ce jusqu'à la prochaine date de facturation.

2.5 A sa demande, le Client peut bénéficier de l'option permettant de bloquer ses communications à hauteur du tarif de l'Offre VODASURF 2024 indiqué dans la Brochure Tarifaire. Dès lors que ses Volumes de Communication DATA sont épuisés, l'option blocage de forfait aura

pour conséquence pour le Client de ne plus avoir accès au réseau internet de Vodafone. Le Client peut demander la modification ou la suppression de ce blocage dans les conditions prévues à l'article 6 des présentes.

### ART 3 – ACCES AU SERVICE

L'Offre VODASURF 2024 comporte la vente d'un routeur VODAFONE particulier (« Equipement ») dont le prix de vente figure dans la Brochure Tarifaire. Cet Equipement ne peut être vendu sans souscription ou engagement à une Offre VODASURF 2024.

### Art 4 - SPECIFICITES TECHNIQUES

#### 4.1 - Eligibilité

L'éligibilité à la souscription d'une Offre VODASURF 2024 est établie sur l'adresse géographique communiquée par le Client, exclusivement vérifié par un agent VODAFONE et conformément à la Brochure Tarifaire. Cette adresse géographique déterminera la technologie à laquelle le Client aura accès à savoir 3G, 4G, 4G+ et 5G et l'Equipement nécessaire à un accès optimal au réseau Vodafone.

Vodafone se réserve le droit de suspendre le service s'il est constaté que le Client modifie le point de connexion géographique et ce quelle qu'en soit la raison.

#### 4.2 – Le débit

Les débits maximums mentionnés dans les Offres VODASURF 2024 dans la Brochure Tarifaire sont indicatifs et varient selon l'emplacement géographique du Client, le nombre d'utilisateurs à un instant donné, l'utilisation de plusieurs services ou équipements en même temps ainsi que de l'Equipement ou du Terminal utilisé. Ces paramètres peuvent notamment influencer sur le temps de téléchargement d'une page internet, d'un mail ou impacter la qualité du visionnage d'une vidéo.

Dans le cadre de la transformation et de la modernisation des réseaux, certaines technologies seront remplacées par des technologies plus performantes. Le déploiement de ces technologies peut être progressif. Les zones ouvertes à la vente sont consultables et mises à jour sur le site web de Vodafone : [www.vodafone.pf](http://www.vodafone.pf). L'accès à certaines de ces technologies impliquent la nécessité de disposer d'un terminal compatible.

### Art 5 – SUIVI ET ACHAT DE VOLUMES DE COMMUNICATIONS SUPPLEMENTAIRES

Vodafone met à la disposition du Client via son espace client [mon.vodafone.pf](http://mon.vodafone.pf) un suivi de consommation. Le Client a la possibilité d'acheter à tout moment des volumes de communications supplémentaires sous forme de cartes recharges qui correspondent à des crédits exprimés en Francs Pacifiques et décomptés au tarif figurant dans la Brochure Tarifaire. Ces cartes recharges peuvent être achetées via espace client [mon.vodafone.pf](http://mon.vodafone.pf), en boutiques et dans les points de vente Vodafone.

Les volumes de communications supplémentaires sont systématiquement utilisés une fois que les ressources de l'Offre VODASURF 2024 souscrite sont épuisées.

### Art 6 –MIGRATION MODIFICATION & RESILIATION

Le changement d'Offre est possible à tout moment si le Client opte pour une Offre d'une valeur supérieure. Si le Client souhaite opter pour un forfait d'une valeur inférieure, il pourra, sans préjudice de sa faculté de résiliation anticipée, le faire au terme d'un délai de trois (3) mois d'ancienneté sur son offre d'origine.

A tout moment, le Client peut supprimer le blocage de sa consommation au Volume de Communication DATA prévu dans son abonnement. Vodafone dispose de 7 jours ouvrés à compter de la réception de la demande du Client pour intégrer la modification sollicitée dans ses systèmes informatiques. Il est rappelé que la suppression de ce blocage, engage le Client au paiement intégral de ses communications hors-forfait. Toute demande de résiliation vaut pour l'Offre VODASURF 2024 dans sa totalité. Lors de la résiliation de l'abonnement, tout volume de communication restant sera perdu.

### Art 7 – ENVOI DES FACTURES

Les factures Vodafone sont envoyé par voie électronique par défaut sauf demande expresse contraire du Client. L'adresse électronique transmise

par le Client à Vodafone lors de la souscription sera utilisée dans la relation entre le Client et Vodafone.

Le Client a accès à ses 12 dernières factures détaillées archivées sur son espace client accessible sur [mon.vodafone.pf](https://mon.vodafone.pf).

Le Client peut souscrire à tout moment à l'option facture par voie postale pour recevoir une facture papier par courrier postal à l'adresse que le Client aura renseignée lors de la souscription de son contrat avec Vodafone. Ce service en option sera facturé conformément au tarif indiqué dans la Brochure Tarifaire.